



MANIFESTE

Le présent *Manifeste* définit les **principes fondateurs** de l'Observatoire de la Justice Pénale autour d'un **socle commun** partagé par l'ensemble des membres qui le composent. Il a vocation à préciser les **objectifs** poursuivis par l'Observatoire de la Justice Pénale et sert de **cadre d'action** à ses activités.

1. HUMANISME – ATTACHEMENT AUX PRINCIPES DÉMOCRATIQUES ESSENTIELS

La **dignité de la personne humaine** n'est pas négociable. Nous sommes avant tout **humanistes**.

Fermement attachés à la **démocratie libérale** et à l'**État de droit**, nous défendons la **liberté individuelle** comme droit naturel et incompressible de l'homme.

Garante des **droits fondamentaux** de chacun, la justice pénale a aussi pour mission de veiller à la sauvegarde de nos **principes démocratiques essentiels**.

2. INDÉPENDANCE – PROMOTION DE LA CONNAISSANCE

Nous sommes convaincus que la **diffusion la plus large de la connaissance** est bénéfique à tous comme à chacun. Nous nous réclamons, à ce titre, de la **philosophie des Lumières** du XVIII^{ème} siècle.

La **raison**, la **clairvoyance** et l'**exercice de l'esprit critique** doivent guider l'action et le débat publics et la philosophie politique.

Non partisans, nous pensons l'indépendance d'esprit, la liberté intellectuelle et la diversité des opinions indispensables à la **vitalité du débat public**.

3. RESPONSABILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les normes régissant le droit pénal et la procédure pénale, et les principes qui les sous-tendent, **s'inscrivent au fondement de notre pacte social** et **définissent notre modèle de société politique**. Ils méritent la **plus grande attention** de la part de chacun.

Conscients des responsabilités individuelles et collectives, nous formons l'ambition de contribuer à l'émergence d'une **société civile éclairée, informée et impliquée sur les problématiques liées à la justice pénale**. Nous nous inscrivons, de ce point de vue, dans une **double démarche de sensibilisation et de responsabilisation**.

Partant du constat que les expertises et les expériences de tous bords méritent d'être **mobilisées au service de l'intelligence collective et du débat public**, nous entendons encourager la **participation active de la société civile à l'élaboration des politiques publiques liées à la justice pénale et au contrôle de leur mise en œuvre**.

4. VISION

La justice pénale porte en son sein un **idéal d'équilibre, de pondération et de sagesse**. La **gravité** et la **complexité** des questions et des situations en jeu dans le cadre des conflits pénaux appellent la **modération**.

Nous sommes déterminés à garantir le **droit de toute personne à bénéficier d'un procès équitable** comme principe prépondérant du procès pénal. Nous sommes attentifs à la **préservation des droits de la défense** et entendons encourager leur développement.

5. PRINCIPES D'ACTION

Citoyens éveillés aux enjeux du XXI^{ème} siècle et aux mutations de la société, acteurs et observateurs du procès pénal, nous sommes engagés à participer à la **construction d'un système judiciaire et carcéral moderne, adapté aux réalités de notre temps**.

Motivés par le souci de **nourrir pertinemment le débat public** sans chercher à imposer une quelconque position à qui que ce soit, nous nous efforçons d'être **utiles** et **constructifs**.

Nous faisons preuve d'**objectivité** et de **rigueur intellectuelle et méthodologique** et intégrons dans nos travaux les réflexions et conclusions doctrinales et scientifiques les plus fiables.